

Département du Tarn
Commune de LES CABANNES

PROCÈS-VERBAL
Séance du 26 septembre 2024

Convocation du 20 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt six septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAVAGNE, Maire.

Présents : BARBIERI Nadine - CHABBAL Stéphanie -- ODEGAARD Catherine - MESTE Christian - WOILLEZ Philippe - DEPEYRE Marc - MOULIS Thierry - CHANOuha Jihad

Absents excusés : TENAUD Annick - FAURE Claude

Madame BARBIERI Nadine est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le dernier compte-rendu du 8 juillet 2024 à l'approbation des membres du conseil municipal, qui l'adopte à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2024
- Budget communal : DM3 révision et virements de crédits
- Budget assainissement : DM1 virements de crédits
- Droit de préemption urbain – Information sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner
- Ilot de l'Autan :
 - * restitution de l'étude Bellevilles-DMA-D&BA
 - * proposition achat terrains de Mme Matheau et M. Lacombe
- Personnel : convention de participation en matière de protection sociale complémentaire santé avec le CDG = lettre d'intention
- Assainissement : pb de compétence commune/4C (lettre préfecture du 17 juillet)
- SDET : travaux place St Antoine (remplacement mat béton par mat métallique et enfouissement de la ligne)
- Infestation puces ancien Hôtel Groc
- PLUi : enquête publique
- Préparation recensement 2025
- Questions diverses

2024- 026

7.1.4

BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE 3

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, les révisions et virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	6542 Pertes sur créances éteintes	+ 40.00 €
Recettes	73118 Autres contributions directes	+ 40.00 €

Section d'investissement

Dépenses	2138 Autres constructions	- 850.00 €
Dépenses	165 Dépôts et cautionnements reçus	+ 850.00 €

2024- 027

7.1.4

BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE 1

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	61523 Réseaux	- 900.00 €
Dépenses	6541 Créances admises en non-valeur	+ 900.00 €

2024- 028

2.3.1

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – INFORMATION SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Maire, agissant par délégation de pouvoirs accordée par délibération n°2020-008 du 25 mai 2020, a renoncé au droit de préemption urbain dans le cadre des ventes amiables des biens cadastrés comme suit :

DIA n°	Section	Parcelles n°	Lieu-dit	Contenance
100124	B	59-61-62	Rue de l'Arbre Vert	00ha03a82ca
070524	B	137-707	Rue St Félix	00ha02a73ca
020824	B	920	Côte de Gasc	00ha21a83ca

- Ilot de l'Autan :

*** restitution de l'étude Bellevilles-DMA-D&BA**

L'étude a été restituée le vendredi 20 septembre et a été examinée au cours de cette réunion du conseil municipal. Elle prévoit l'aménagement de 15 logements dont certains réservés à des seniors et la construction d'une maison de santé.

Le coût total de l'opération dépasserait 4,5 millions d'euros.

Il faut envisager un montage de projet multi partenarial avec au moins un bailleur social et un gestionnaire d'habitat inclusif, la commune prenant en charge la partie VRD (parkings et espaces publics).

Les professionnels de santé du territoire sont conviés à une réunion pour leur présenter le projet de la maison de santé, le lundi 30 octobre.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur les conclusions de cette étude, avec les préconisations suivantes :

- Montage juridique immobilier à définir,
- poursuite de la collaboration avec les professionnels de santé et études complémentaires sur la faisabilité de la maison de santé,
- dépôt de demandes de subventions (fond vert),
- montage d'un bilan promoteur et présentation du projet à des bailleurs sociaux par l'atelier Bellevilles.

Commune de LES CABANNES
Séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

- Proposition achat terrains de Mme Matheau et M. Lacombe

Monsieur le Maire propose l'achat des 2 friches situées chemin de Malbousquet, appartenant à Mme Matheau et M. Lacombe.

Ces 2 terrains, à proximité du projet de l'ilot de l'Autan, dans la continuité du centre bourg, imposent un nettoyage et un aménagement en cohérence avec le projet communal. Mme Matheau souhaite que le conseil municipal fasse une proposition de prix d'achat pour son terrain situé en zone non constructible. Vu le prix moyen des terrains agricoles pratiqué dans le Tarn (source Safer et site « Feve »), le conseil municipal propose le prix de 2 500 €.

- Personnel : convention de participation en matière de protection sociale complémentaire santé avec le CDG = lettre d'intention

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale a permis une meilleure **couverture « santé »** des agents en permettant à l'employeur public de participer financièrement à une partie de leur cotisation (décret 2011-1474 du 8 novembre 2011). Cette **participation facultative de l'employeur** deviendra **obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026** (ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021).

Le Centre de Gestion accompagne les collectivités dans ce processus en respectant son obligation légale de présenter une **convention de participation dédiée pour une durée de 6 ans**. Celle-ci doit être le fruit d'une **mise en concurrence des compagnies d'assurance**, dans le respect d'un cahier des charges strict et au travers d'une procédure normée.

La **mutualisation des risques et des prestations permet de fixer un montant de cotisation optimisé pour une offre performante et adaptée**. En tout état de cause, les collectivités disposeront, in fine, de la **possibilité de ne pas adhérer** à cette convention de participation si les conditions obtenues ne sont pas jugées satisfaisantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite participer à la procédure de mise en concurrence organisée par le Centre de gestion, afin de pouvoir bénéficier, le cas échéant, de la convention de participation à adhésion facultative, pour le risque « Santé », que le Centre de Gestion se propose de conclure à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette convention de participation devra avoir pour objet de financer les frais de soins des agents en complément de l'Assurance Maladie.

Le conseil municipal aura la faculté de ne pas donner suite à cette offre si les propositions issues de la procédure de mise en concurrence ne lui convenaient pas.

Si la convention de participation est acceptée par le conseil municipal, il s'engagera à en confier la gestion au Centre de Gestion, selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

- Assainissement : problème de compétence commune/4C :

Par courrier du 17 juillet, la Préfecture du Tarn nous informe que le projet de convention à signer avec la communauté de communes relative à la délégation de compétence assainissement est entaché d'illégalités et de nature à faire l'objet d'observations au titre du contrôle de légalité lorsqu'il sera définitivement signé et approuvé.

Comme notre commune n'est pas la seule concernée par ce point, une réunion est organisée par la communauté de communes le 7 octobre prochain, pour la présentation d'un nouveau mode de fonctionnement de la délégation de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2025.

- SDET : travaux place St Antoine (remplacement mat béton par mat métallique et enfouissement de la ligne)

Le SDET a prévu l'enfouissement de la ligne électrique alimentant l'église et le remplacement du candélabre se trouvant à proximité (remplacement de celui en béton par un candélabre métallique). Comme il s'agit de travaux en partie pour des questions de sécurité, les travaux sont intégralement pris en charge par le SDET, sans compensation financière de la commune.

- Infestation puces ancien Hôtel Groc

Les bureaux de la communauté de communes sont fermés depuis le 26 août, suite à une infestation de puces sur l'ensemble du bâtiment. Le problème a surgi après les fortes chaleurs de la première quinzaine d'août. La survenance de puces s'était déjà produite dans le passé, mais le cas avait été éradiqué rapidement. Une entreprise spécialisée dans la désinsectisation a été appelée et un protocole de désinfection a été mise en place. Trois traitements ont été nécessaires pour venir à bout de cette infestation. La réouverture des bureaux est prévue le lundi 30 septembre.

- PLUi : enquête publique

Après l'arrêt du PLUi, une enquête publique doit permettre aux administrés de s'exprimer sur le document, faire des remarques ou des demandes particulières.

Cette enquête publique aura lieu du 30 septembre 9h jusqu'au jeudi 31 octobre 2024 à 17h.

12 réunions de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public, dont 2 sur notre commune.

3 demi-journées de permanences téléphoniques sont aussi programmées.

La population trouvera toutes les informations sur les annonces légales des journaux, l'affichage devant la mairie et dans la commune, sur les sites internet de la commune et de la 4C.

- Préparation recensement 2025

Stéphanie Chabbal a été désigné comme coordinatrice du prochain recensement.

Un(e) agent(e) recenseur devra être nommé(e) avant le 31 décembre 2024.

Commune de LES CABANNES
Séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Sentier thématique : l'ouverture officielle du sentier aura lieu le jeudi 7 novembre à 10h, en présence de Christophe RAMON, président du Conseil départemental du Tarn. Proposition d'un accueil à « La Maison » ouvert à la population, puis visite sur le sentier.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h50.

La secrétaire de séance,

Le maire,

Nadine BARBIERI

Patrick LAVAGNE